

L'EMPORT DES VELOS DANS LES AUTOCARS

LA LIGNE 11 DU RÉSEAU ARCHE AGGLO



RETOUR D'EXPERIENCE

Octobre 2021

D'ARDÈCHE EN HERMITAGE


ARCHE
Agglo

L'étude Cerema sur l'emport des vélos dans les TC

La Loi d'Orientation des Mobilités apporte plusieurs évolutions pour faciliter l'intermodalité vélo-transports collectifs. En particulier, elle prévoit la généralisation de l'emport des vélos dans les trains et cars. Ainsi, « à compter du 1er juillet 2021, les autocars neufs, utilisés pour les services réguliers de transport publics non urbains, doivent être équipés, à leur mise en service, d'un système pour transporter au minimum 5 vélos non démontés ».

En lien avec cette actualité, le Cerema souhaite approfondir les enjeux, les modalités et les impacts de l'emport des vélos dans les transports collectifs et en particulier les autocars. L'objectif de la démarche est d'identifier les freins, les solutions qui peuvent être apportées et les bonnes pratiques à valoriser pour faciliter l'emport des vélos dans les autocars.

L'étude s'appuie sur une série d'entretiens réalisés auprès de collectivités autorités organisatrices de la mobilité et d'exploitants ayant déployé des systèmes d'emport de vélos sur leurs lignes de transports collectifs.

Ce retour d'expérience s'appuie sur l'entretien réalisé auprès d'Arche Agglomération.

Responsable de l'étude :

Florence Girault

Auteur de cette fiche retour d'expérience

Alicia Aliaga

Remerciements

Aurélien Collomb, responsable du service Transport Mobilité à Arche Agglomération

LA LIGNE 11 DU RÉSEAU ARCHE AGGLO

La ligne 11 du réseau Arche Agglo, en Ardèche, est une ligne non urbaine qui relie Tournon sur Rhône à Saint-Félicien (environ 30 km), et se prolonge jusqu'à Lalouvesc en période estivale (environ 40 km pour l'ensemble de la ligne).

Elle est empruntée par des cyclotouristes partant du plateau ardéchois et descendant jusqu'en vallée du Rhône.

Sur cette ligne, **un autocar est équipé de porte-vélo. Il réalise 5 allers-retours par jour.**

Deux autres autocars, assurant le service en période et aux horaires scolaires, circulent également sur cette ligne mais ne sont pas équipés.

GOUVERNANCE ET MISE EN PLACE DU SYSTÈME D'EMPORT

Le service d'emport de vélo sur la ligne 11 a été mis en œuvre **par le Département de l'Ardèche en 2015**. Il a été initialement déployé uniquement sur la période juillet-août, à destination des cyclo-sportifs qui relient le plateau ardéchois et la vallée du Rhône.

En 2017, suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), la ligne a été transférée à la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Puis suite à **la prise de compétence mobilité d'Arche Agglomération en 2019, la ligne lui a été transférée** depuis le 1er janvier 2020. **Face à la demande des usagers, Arche Agglomération a décidé d'étendre le service d'emport de vélos de début mai à fin août à partir de l'été 2020.**

Cette ligne non urbaine circule dans le ressort territorial d'Arche Agglomération, exceptée l'été où la ligne monte jusqu'à Lalouvesc qui fait partie de la communauté d'agglomération voisine, le Val d'Ay.

Cette ligne dépassant le ressort territorial d'Arche Agglomération, une convention partenariale, arrivant à échéance en 2023, est établie entre Arche Agglomération, la Région Auvergne Rhône-Alpes et la communauté d'agglomération du Val d'Ay. Elle précise les modalités de financement du système.

Le déploiement de ce service d'emport n'a pas fait l'objet de concertation spécifique avec d'autres acteurs du territoire tels qu'une association d'usagers cyclistes.

LE SYSTÈME D'EMPORT

DESCRIPTION DU SYSTEME

Le service d'emport consiste en un **porte-vélo arrière, d'une capacité de 8 vélos**, mis en œuvre par le Groupe Atelier Vincent, sur l'autocar dont l'exploitant Les Cars du Vivarais sont propriétaires.

L'emport de vélos à assistance électrique est autorisé.

Les vélos doivent être montés à la verticale par l'utilisateur et suspendus par un crochet. Aucun élément spécifique pour sécuriser contre le vol du vélo n'existe.

COMMUNICATION SUR LE SERVICE ET RÉSERVATION

L'utilisateur est informé de l'existence du service d'emport sur le site internet d'Arche Agglo et sur la fiche horaire de la ligne. Un flyer spécifique est également mis à disposition à l'office du tourisme d'Arche Agglomération.

La réservation du service par l'utilisateur est possible et encouragée par l'exploitant, mais non obligatoire. Elle s'effectue par téléphone.

**Chaque année, de début mai à fin août,
les cars de ligne 11 sont équipés de porte-vélos.
Vous pourrez ainsi rallier Saint-Félicien et même Lalouvesc (été) en car
puis profitez des joies de la descente !**



Extrait de la fiche horaire de la ligne 11
Source : Arche Agglomération¹

TARIFICATION POUR L'USAGER

Le service d'emport de vélo est gratuit pour l'utilisateur.

EXPLOITATION

Les usagers peuvent **charger ou décharger leur vélo à tous les arrêts sur la ligne 11.**

Aucune signalétique ou aménagement spécifique n'a été mis en place.

¹ https://media.archeagglo.fr/filer_public/b0/d8/b0d8e9fe-efe5-4dad-a363-3c326f30a970/guide_2021_web.pdf

La plupart des usagers embarquent ou débarquent leur vélo aux terminus. Le conducteur peut alors quitter son poste de conduite pour expliquer le fonctionnement du système et aider au chargement.

Réglementairement, le conducteur de l'autocar ne peut pas quitter son poste de conduite aux arrêts. Néanmoins, dans la pratique, il peut arriver que ce dernier descende pour assister les usagers en difficulté.

La collectivité est attentive au fonctionnement du service à l'heure de pointe du matin. Elle souhaite ainsi **évaluer l'impact de la prise en charge des vélos sur le temps de trajet de la ligne**. En effet, le temps de chargement peut prendre 1 à 3 minutes par vélo, entraînant un retard à l'heure de pointe du matin. Actuellement, quelques actifs seulement emportent leur vélo aux heures de pointe. Tant que ces usages restent faibles, et que l'utilisation est majoritairement hors heures de pointe, l'impact sur l'exploitation est minime.

COÛT DU DISPOSITIF

Le service d'emport représente un coût d'investissement de 7500 euros TTC par porte-vélo.

Arche Agglo, la Région, et le Val d'Ay contribuent chacun à hauteur de 1000 euros par an, sur une durée de deux ans et demi, soit un total de 3000 euros par an.

Le coût d'exploitation du service d'emport est pris en charge par Arche Agglo et s'élève à 500 euros par an.

USAGES ET ÉVALUATION

Les usagers sont principalement des cyclotouristes, et quelques usagers du quotidien. Aucun incident lié au dispositif n'a été remonté.

Arche Agglo estime qu'il y a une défaillance dans la communication pour se coordonner avec les autres acteurs du territoire. En effet, le service d'emport est bien communiqué aux touristes, mais pas suffisamment aux usagers du quotidien.

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Arche Agglo a envisagé d'étendre le service d'emport de vélos au-delà de la période de mai à août. Cependant l'exploitant a alerté sur la période hivernale au cours de laquelle les conditions climatiques pourraient endommager le matériel. Le porte-vélos pouvant être installé ou retiré rapidement, sans contrainte technique particulière, la mise en place du système « sur demande » pourrait être une solution.



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN